

INFO-LABORATOIRE

Service de biochimie

2010-05-26

À tous les médecins,
Aux chefs des unités de soins Honoré-Mercier et Hôtel-Dieu,
Aux chefs des programmes CLSC de la MRC d'Acton, des Maskoutains et des Patriotes,

Objet : Dosage de l'acide folique (folates) sérique et de la vitamine B12

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de la mise en place d'une restriction concernant le dosage de l'acide folique sérique et de la vitamine B12.

Comme c'est déjà le cas pour plusieurs analyses de laboratoire, et après consultation avec Dr Guillaume Brodeur, gastro-entérologue, une règle informatique a été établie afin de limiter le dosage de l'acide folique à **2 fois par année** (à tous les 6 mois) et le dosage de la vitamine B12 à **une fois par année** (à tous les 11 mois) sauf si le résultat précédent du patient était en deçà des valeurs de référence.

Evidemment, cette règle peut être contournée pour des raisons médicales particulières et pour certains médecins. Pour ce faire, contacter la biochimiste.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre information complémentaire.



Marie Gingras, PhD, CSPQ
Biochimiste clinique
Chef du service clinique de biochimie



Gilles Cuirot, MD
Hématologue-oncologue
Chef du département de biologie médicale